

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CONTRECŒUR

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, que le conseil municipal statuera sur une demande de dérogation mineure, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le **mardi, 8 juillet 2025**. Le conseil entendra les personnes ayant des questionnements **avant ladite séance à compter de 18 h**, à la mairie située au 5000 route Marie-Victorin, à Contrecœur, Québec, J0L 1C0.

DM-2025-050 – 5958, route Marie-Victorin, Contrecœur (Québec) J0L 1C0, lot 6 590 188 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Verchères – Zone H1-78

La demande vise à déroger au règlement de zonage 858-1-2009 de la Ville comme suit :

- **Grille des spécifications, zone H1-78 - Normes spécifiques :**
 - La demande propose de permettre une marge latérale droite de 3,03 mètres et une marge latérale gauche de 2,98 mètres, alors que la marge minimale prescrite est de 3,21 mètres (15 % de la largeur du terrain) ;
 - La demande propose de permettre l'implantation de l'avant-toit de la galerie de gauche à une distance de 0,87 mètre de la limite latérale du terrain, alors que la distance minimale prescrite est de 1 mètre.

Donné à Contrecœur, ce 19 juin 2025.



Éléa Claveau, notaire, OMA
Directrice des Services juridiques et greffe



**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

**DM-2025-050
CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, certifie par la présente que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné sur le site internet de la Ville de Contrecœur en date du 19 juin 2025 et en l'affichant à la mairie, conformément aux dispositions du règlement 1112-2018 concernant les modes de publications des avis publics de la Ville de Contrecœur.

En foi de quoi, je délivre le présent certificat à Contrecœur, ce 19 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffe,



Éléa Claveau, notaire, OMA

